



Rapport du juge en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton Raceway			
Date	31 août 2023	Heure de départ	16 h 00	
Conditions météorologiques	Partiellement nuageux (Temp. : 17 °C)	Vent	12 km/h Nord-Ouest	
État de la piste	Rapide (Variante 0 s)			
Nombre de courses	9	Courses de qualification	S.O.	Nombre total d'inscriptions 76
Total des paris mutuels	\$ 253,763			
Vétérinaire contacté	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

Juge en chef Fred Brethour	Juge associé Mike Weber	Juge associé Sharla Coles
--------------------------------------	-----------------------------------	-------------------------------------

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

Des tests d'haleine par bandelette ont été utilisés pour la Course 9.

Un examen a été tenu avec les conducteurs, Mélanie Plourde et Stéphane Pouliot, au sujet de leur style de stimulation.

Les deux conducteurs sont maintenant bien conscients qu'il faut garder le fouet dans les limites du sulky lors de la stimulation.

Courses :

Course 1 – Rien à signaler.

Course 2 – Examen après le départ du #5, "Best Honey Hanover", (P. Berube), qui était bien dégagé du #4, "Whatineedisaman", (R. Guy), lorsqu'il est passé à l'avant dans le premier virage.

Course 3 – **Enquête**

Le cheval vainqueur de la course, le #5, “Fashion Ken”, (P. Bovay) s’est rendu à l’intérieur d’un pylône et au-dessus d’un autre dans le dernier virage.

Aucune infraction aux règles sur les pylônes n’a été signalée.

Lien pour la vidéo d’enquête – <https://youtu.be/EkED-ZMOKDc>

Le #2, “Duramacs”, (P. Berube), arrivé en 8^e position, fait un bris d’allure avant le départ, mais il s’était rendu bien à l’intérieur du poteau de remboursements.

Course 4 – Rien à signaler.

Course 5 – Rien à signaler.

Course 6 – Rien à signaler.

Course 7 – Rien à signaler.

Course 8 – Rien à signaler.

Course 9 – **Enquête**

Le #9, “Fix A Drink”, (M. Auger), s’est rendu à l’intérieur du poteau de remboursements.

Le cheval n’a pas fait de bris d’allure et est réputé avoir pris un bon départ aux fins du pari mutuel.

La conductrice, Marie Claude Auger, a été trouvée coupable d’avoir enfreint la règle 22.03 (j) (vii) de la CAJO, pour ne pas s’être mise en position à la barrière de départ.

Elle s’est vu imposer une sanction pécuniaire de \$ 100.

Décision #2326381

Aucune vidéo disponible.

Le #2, “Mask Of Zoro”, (B. Hebert), arrivé en 6^e position, a été placé en 8^e position pour avoir provoqué une obstruction au #4, “Emma Town Bud”, aux alentours du premier virage.

Le #4, “Emma Town Bud”, (P. Bovay), arrivé en 8^e position a été placé en 7^e position, a été signalé dans la statistique avec un bris d’allure par cause d’obstruction.

Le conducteur, Benoit Hebert, se rendra demain au bureau des juges pour un examen de film.

Le #6, "Raising Rusty", a été signalé dans la statistique avec un bris d'allure par cause d'obstruction survenue au #3, "Ciel Bleu", avant le poteau 1/4 de mille.

Réclamations :

Aucune